

➡ Des questions ?

Le Conseil des Enfants est animé par
Peggy Arambol du Service Enfance
et Thomas Police
du Service Jeunesse.

■ Tu peux joindre Peggy

le mercredi de 8h à 13h, le mardi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h à 16h
au 01 46 01 42 32

■ Ou Thomas

du mardi au vendredi de 14h à 18h
au 01 41 36 07 60

■ Plus d'informations

Site internet : www.plessis-robinson.com
e-mail : conseil.enfants@plessis-robinson.com



11^e élection du Conseil des Enfants

➡ Tu entres en CM2 à la rentrée 2011/2012

➡ Tu t'intéresses à la vie de ta commune

➡ Tu as des idées à faire partager

Rejoins-nous !

Tous les renseignements au 01 46 01 42 32
ou sur www.plessis-robinson.com

➡ Comment être électeur ?

- Tu habites au Plessis-Robinson.
- Tu entres en CM2 en septembre.
- Si tu n'as pas reçu le courrier de Monsieur le Maire présentant le Conseil des Enfants, tu dois t'inscrire sur la liste électorale auprès de Peggy.

➡ Comment voter ?

- Tu devras te présenter le samedi 5 novembre au bureau de vote muni de ta carte d'électeur que tu recevras les jours qui précèdent.
- Tu cocheras le nom des candidats que tu auras choisis.

➡ Qui sera élu ?

Les 17 enfants qui auront recueilli le plus de voix **seront élus pour une durée de deux ans.**

Ils remplaceront les membres du Conseil, élus en octobre 2009, arrivés en fin de mandat.

➡ Si tu veux être élu ?

- Tu devras remplir le bulletin de candidature puis le déposer à l'accueil de la mairie ou le retourner par courrier (Conseil des Enfants - Hôtel de Ville - 3, place de la Mairie - 92350 Le Plessis-Robinson).

Si tu n'as pas reçu ce bulletin, fais-toi connaître rapidement auprès de Peggy.

À la fin du mois d'octobre, une brochure présentera tous les candidats afin de les faire connaître aux autres enfants de la ville.

➡ Quelle est la mission des élus ?

- Les élus au conseil travaillent sur des sujets précis lors de groupes de réflexion qui se tiennent **une fois par mois, le samedi matin.**

Les projets sont ensuite proposés à tous les élus du Conseil des Enfants qui se réunissent deux fois par an en séance plénière.

- Ils participent à la vie de la commune en se joignant aux différentes manifestations organisées par la Ville.
- Ils donnent leur avis sur les projets municipaux.

**Si ces missions t'intéressent,
rejoins le Conseil des Enfants !**